



Mémoire sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Par la

**MRC du Haut-Saint-François
85, rue du Parc
Cookshire-Eaton, Québec, J0B 1M0**

Mai 2021

INTRODUCTION

Le Haut-Saint-François est une municipalité régionale de comté (MRC) québécoise située au sud-est de la région administrative de l'Estrie. Elle se compose de 14 municipalités locales : Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury.

La MRC du Haut-Saint-François souhaite préserver son environnement et estime que sa protection et sa conservation sont garanties de l'avenir. C'est pourquoi elle s'intéresse à diverses mesures, notamment dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Ces mesures s'adressent autant à la population qu'aux entreprises du territoire. L'ensemble des activités visant à réduire au maximum l'enfouissement est inscrit dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tel que prescrit par la loi.

Nous vous partageons des exemples de projets mis en place dans la MRC : Support local en lien avec la collecte sélective, formation sur le compostage dans les milieux locaux, inventaire et plan d'action sur les gaz à effet de serre (GES), collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), opération d'un écocentre du mois d'avril au début de novembre, membre de différents comités à caractère environnemental, tri et valorisation à partir des matières résiduelles (la mission de Valoris, une copropriété avec la ville de Sherbrooke).

INTÉRÊT DE LA MRC FACE AU DOSSIER

L'enquête et l'audience publique, portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, se voient très importantes pour la MRC, car elle gère le plan de matières résiduelles pour les 14 municipalités locales et aussi parce qu'elle possède une copropriété avec la ville de Sherbrooke : Valoris (Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke) qui dessert les citoyens et plusieurs centaines d'entreprises industrielles, commerciales et institutionnelles.

Afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, la MRC du Haut-Saint-François à travers ce mémoire, démontre l'ensemble des projets développés depuis des années par rapport à la gestion des matières résiduelles.

De plus, la MRC en profite pour décrire la méthode de traitement existante dans notre région, ainsi que la possession d'une technologie innovante (**Centre de tri multimatières modernes**), dans la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke. Cela pourrait inspirer d'autres régions pour récupérer ces matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes.

Notre mémoire comporte quatre parties :

1. Le portrait des actions de la MRC du Haut-Saint-François;
2. L'innovation dans le secteur de gestion de matières résiduelles à encourager la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke;
3. Déploiement de l'économie circulaire : un concept incontournable à promouvoir et soutenir;
- 4- La gestion optimale des matières résiduelles: Les difficultés.

1. LE PORTRAIT DES ACTIONS DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS

La MRC du Haut-Saint-François compte quelque 22 738 personnes réparties dans 14 municipalités. Depuis 2014, le Haut-Saint-François respecte l'exigence générale prévue au Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec (525 kg par habitant), puisqu'une quantité de 378 kg par habitant était enfouie.

Plusieurs mesures du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ont été mises en place afin de diminuer l'élimination des matières résiduelles. Des activités de sensibilisation de compostage domestique et vermicompostage dans les écoles primaires et secondaires, une formation sur le compostage domestique auprès de la population et la collecte de matières organiques également dans les écoles.

Depuis 2020, le volet sensibilisation s'effectue via l'image de marque *Mouvement J'y Participe* et plusieurs municipalités du territoire l'ont mis en place avec l'objectif d'encourager les citoyens, les associations, les industries, les commerces et les établissements à réduire leurs déchets, à mieux trier leurs matières résiduelles et à adopter des comportements plus écologiques. Également, plusieurs municipalités du territoire ont maintenant une patrouille verte afin de sensibiliser la population à choisir le bon bac.

En 2020, la MRC du Haut-Saint-François a commandé une étude d'opportunités pour améliorer la gestion de ses matières résiduelles en tandem entre les municipalités et la MRC. Les 18 recommandations de cette étude ont permis et permettront d'améliorer les performances des municipalités et optimiser le tonnage détourné de l'élimination. La MRC désire également diminuer son impact environnemental tout en réalisant des économies d'échelle.

Les actions suivantes sont actuellement en réalisation :

- Ajout et couverture complète du territoire de la MRC avec les écocentres mobiles;
- Point de dépôt RDD dans chacune des municipalités, débuté en 2005;
- Appui aux municipalités actuellement non regroupées pour la collecte, incluant le bac brun; objectif de couverture complète (avec possibilité d'exception) en 2022;
- Coordination du plan de communication du mouvement *j'y participe!* en cohérence et partenariat avec les municipalités d'East Angus, Dudswell et Weedon;
- Ouverture avant terme du PGMR afin de clarifier / optimiser le tandem municipalités – régie – MRC pour détourner le plus de matières;
- Clarification de la compétence et ajustement si nécessaire pour les mandats actuels de la MRC, en attendant.

La MRC opère un écocentre depuis mai 2005. Au fil des ans, nous avons apporté plusieurs améliorations. L'année dernière, nous avons augmenté les heures d'ouverture à la population. Le nombre de visites a augmenté de 22 %. Nous avons accepté plusieurs nouvelles matières depuis l'ouverture de l'Écocentre. Dernièrement, les tubulures d'érablières en 2021 et les agrégats en 2020. Le polystyrène alimentaire, d'emballage et d'isolation en 2013. Le matériel électronique en 2008 via le CFER d'Asbestos et avec l'ARPE depuis 2013.

Les écocentres mobiles sont une des mesures du PGMR qui prend de plus en plus d'importance et gagne en popularité. En effet, la collaboration toujours grandissante entre les municipalités et la MRC fait en sorte qu'il est possible pour l'ensemble de la population d'avoir accès à au moins un point de dépôt en parcourant une distance acceptable.

Plusieurs municipalités ont participé au programme de la Table de récupération hors foyer 2008, 2016 et 2019 afin de permettre une saine gestion des matières résiduelles dans les lieux publics.

Dans le cadre de la révision du PGMR, un nouveau plan sera tourné en partie vers l'économie circulaire. Le PGMR de la MRC visera, entre autres, à soutenir et encourager l'économie circulaire et le réemploi. Plusieurs actions et initiatives planifiées par la MRC s'inscrivent dans un contexte favorable à l'économie circulaire en ciblant l'optimisation de l'utilisation des ressources et l'économie de proximité. Les acteurs du territoire sont impliqués par plusieurs actions de la MRC, comme des ententes, du financement ou de la publicité, créant une collaboration à l'intérieur de la MRC comme le *mouvement j'y participe*.

Les prochaines initiatives de ce plan s'attaqueront aux collectes d'encombrants et permettra de dévier de l'enfouissement plusieurs matières.

2- L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ENCOURAGER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

RÉGIE - VALORIS : L'innovation dans le secteur à encourager

La MRC a la chance d'avoir un lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur son territoire et géré par la **Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**, créée en février 2010. Elle est la propriété, à parts égales, de la MRC du Haut-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke. Elle opère sous le nom commercial de « Valoris ». Sa création est issue de la volonté des deux partenaires d'implanter un centre de traitement intégré des matières résiduelles qui lui sont acheminées et provenant principalement des communautés desservies des deux partenaires.

Valoris opère un **lieu d'enfouissement technique des déchets (LET)**. Cependant, la Régie opère en amont du LET un **Centre de tri multimatières moderne** qui permet d'effectuer le tri et le conditionnement de matières valorisables extraites des gisements de déchets et des résidus des activités de construction, rénovation et démolition (CRD). Le **Centre de tri vise spécifiquement à réduire significativement le volume de matières résiduelles enfouies et favoriser les filières de valorisation.**

Un autre engagement clair des partenaires et promoteurs est de maximiser les retombées économiques dans la MRC du Haut-Saint-François, notamment par l'entremise du développement du parc éco-industriel situé sur le site de Valoris à Bury. Conséquemment et à ce titre, les matières résiduelles triées et valorisables extraites d'une des trois lignes de tri **représenteront une source intéressante de matières premières (intrants) pour certaines entreprises industrielles ciblées intéressées.**

Nous tenons à mentionner que nous apprécions grandement notre infrastructure locale qui diminue de beaucoup les frais de transport et les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le fait d'avoir plusieurs services au même endroit (compost, déchets, CRD) permet de moduler les tarifs afin que le tarif d'enfouissement soit toujours plus élevé que celui du compostage. Bien sûr, nous payons plus cher la tonne pour l'enfouissement que dans les mégas sites d'enfouissement, mais ce coût élevé encourage les initiatives de récupération.

Également, comme les municipalités sont propriétaires des infrastructures, elles sont directement impliquées dans la gestion et ont tout intérêt à réduire les quantités de déchets enfouis afin d'assurer la pérennité de leur investissement.

Malgré une multitude de mesures mises en place (collecte à trois voies à la source, un écocentre fixe et des écocentres mobiles, point de dépôts de RDD dans plusieurs municipalités) depuis 2003, les municipalités ont toujours favorisé le maximum de valorisation des matières résiduelles générées par leurs citoyens respectifs, ces actions ne permettront pas à court et à moyen terme d'atteindre à lui seul l'objectif gouvernemental de réduction significative de leur enfouissement.

En réponse à cette problématique, **nous voulons démontrer à la commission qu'il est possible de réduire considérablement la quantité de déchets résidentiels enfouis à l'aide d'une infrastructure stratégique, mise en service dès 2015 : Le centre de tri multimatières.** Il est constitué de trois lignes de tri distinctes qui sont en mesure de trier, dès leur réception, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (ligne CRD) ainsi que les matières résiduelles d'origine domestique (déchets) provenant de gisements résidentiels et industriels, commerciaux et institutionnels (ICI); les lignes RÉS/ICI. Les matières, une fois triées et conditionnées, sont par la suite dirigées vers des filières de valorisation et de recyclage et ultimement vers notre lieu d'enfouissement technique (LET).

Selon la direction de Valoris, la ligne de tri des résidus CRD est pleinement fonctionnelle depuis mai 2015. Elle permet de trier le bois, les métaux, les plastiques, les fins et les granulats de toutes sortes pour les valoriser ou les recycler à la hauteur de près de 95 % des matières qu'elle traite.

Malheureusement, les lignes de tri RÉS/ICI sont interrompu depuis 2017 en raison du manque de reconnaissance de la part des représentants du MELCC et de Recyc-Québec, par rapport au procédé TMB (tri mécanobiologique) comme un outil efficace complémentaire à la HIÉRARCHIE DES 3RV-E, qui selon les gestionnaires de Valoris, permettrait à très court terme de réduire significativement le tonnage des déchets enfouis.

Par ce portrait, nous voulons démontrer à la commission qu'il est possible de réduire considérablement la quantité de déchets résidentiels enfouis. Il est important de mentionner que la MRC poursuivra ses efforts de sensibilisation et la mise en place de projet favorisant le tri à la source. Valoris, via son centre de tri mécanobiologique, est un moyen complémentaire à toutes nos actions qui favorisera la prolongation du LET. **La MRC souhaite ardemment que son LET reste en service le plus longtemps possible et l'un des moyens pour y arriver est d'enfouir seulement les résidus ultimes.** Plus tôt nous y arriverons, plus tôt nous aurons contribué à laisser un legs aux générations futures.

La MRC a aussi la chance d'avoir une plateforme de compostage, opéré par Englobe, situé sur son territoire. C'est environ 50 000 tonnes métriques de matières résiduelles organiques qui sont compostées chaque année pour un volume autorisé total sur le site de 200 000 verges.

3 DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : **UN CONCEPT INCONTOURNABLE À PROMOUVOIR ET SOUTENIR**

Ces questionnements sur les résidus ultimes donnent l'opportunité de faire valoir les stratégies de l'économie circulaire plus en amont, comme solution à déployer pour diminuer les quantités enfouies.

Notons par exemple :

- **L'optimisation des opérations** pour diminuer l'achat de matière première et diminuer les pertes sur la chaîne de production;
- Le déploiement et la valorisation de la **réparation**;
- Le déploiement et la valorisation du **réemploi**;
- La recherche et développement (**R&D**);
- Le rôle essentiel des **entreprises d'économie sociale** dans cette transition.

Pour être mises de l'avant, ces stratégies doivent être déployées dans chaque organisation, mais aussi à l'échelle territoriale. Avec la certitude qu'une des réponses vient de plusieurs stratégies de l'économie circulaire, depuis 2020, la MRC du Haut-Saint-François est particulièrement bien desservie par les activités de l'économie circulaire faite par le Centre local de développement (CLD). Le **CLD du Haut-Saint-François** fait partie des organisations de développement économique des sept MRC de l'Estrie qui se sont réunies afin de stimuler et de favoriser le développement du territoire estrien par une approche d'économie circulaire.

Le Projet **Synergie Estrie** accélère le déploiement de l'économie circulaire en accompagnant les entreprises et les acteurs économiques locaux dans la mise en œuvre des stratégies de l'économie circulaire. Par nos actions, nous visons à augmenter la collaboration entre la multitude d'acteurs régionaux dans le but de créer des liens innovants et durables dans les différents secteurs économiques, de plus nous sommes membres de Synergie Québec, qui regroupe les projets de symbiose industrielle du territoire.

Chaque municipalité possède des caractéristiques, opportunités et contraintes différentes qui font en sorte que le concept d'économie circulaire peut être mis en application par le biais d'actions différentes. De plus, ces actions sont présentement développées dans un contexte où le gouvernement provincial n'a pas encore agi pour faciliter la transition, bien que son rôle soit important pour faire de l'économie circulaire le modèle économique du Québec et faciliterait à la fois le travail des municipalités.

Nous avons l'opportunité de faire valoir les stratégies de l'économie circulaire aussi en aval, comme solutions à déployer pour diminuer les quantités enfouies.

Notons par exemple :

- **Écologie industrielle et territoriale et approvisionnement durable**
Nous priorisons les recycleurs locaux dans les contrats avec les récupérateurs, incluant les matières organiques. Cette priorité a pour but de créer de l'économie locale en conservant la valeur des matières résiduelles sur le territoire.

Le concept d'économie circulaire s'inscrit à une échelle locale et il est important de conserver la richesse sur le territoire pour faire tourner cette économie. En même temps, approvisionner le territoire avec des matières résiduelles constitue un approvisionnement durable puisque cela diminue les besoins en matières premières vierges.

- **Recherche et développement**
Les entreprises et organismes ont besoin d'être guidés dans les possibilités de débouchés pour les matières. La recherche et le développement doivent être appuyés pour continuer de trouver des solutions économiquement viables pour chaque matière.

Les territoires peuvent jouer un rôle de catalyseur en participant à la coordination entre différents partenaires en :

- Permettant une mise en commun de différents flux disponibles;
- Finançant les actions d'amélioration.

4- LA GESTION OPTIMALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES: LES DIFFICULTÉS

Malgré la bonne gestion en matière d'enfouissement à la MRC du Haut-Saint-François, au Québec, nous faisons face à certains enjeux d'envergure provinciale, même nationale. Ces enjeux constituent des freins à la gestion efficace et efficiente de matières résiduelles. Nous allons profiter de cette consultation pour vous faire un portrait et de portée des recommandations.

a) Emballages – variétés, complexité et le recyclage

On perçoit que les citoyens veulent bien faire et recyclent le maximum de matières. Toutefois, nous observons que les emballages mis en marchés sont de plus en plus variés et complexes. Parfois nécessaires oui, mais c'est important d'établir une limite entre emballer et suremballer.

Certains de ces emballages ne sont d'ailleurs pas ou peu recyclable, ce qui cause plusieurs autres problèmes. Malgré tous nos efforts de sensibilisation, la situation demeure complexe. Il vaudrait mieux que la majorité des emballages soit réellement recyclable.

Recommandation :

- Nous croyons qu'il serait souhaitable de bannir les articles à usage unique et de développer des alternatives réutilisables en amont;
- Nous croyons qu'il serait souhaitable de favoriser l'écoconception en réduisant les types de matériaux utilisés pour en favoriser la réutilisation et le recyclage;
- Nous croyons qu'il serait souhaitable de faire de l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boissons, ce serait une occasion pour développer des contenants réutilisables, comme c'est le cas avec certains formats de bouteilles de bière.

b) REP - Le programme de responsabilité élargie des producteurs.

Tout porte à croire et il est soupçonné par la MRC du Haut-Saint-François que la REP est soit un moyen pour responsabiliser les fabricants et pour instaurer des programmes de récupération efficace et abordable. D'autres produits comme les matelas, divans, tapis et autres pourraient aussi être intégrés dans une REP. Présentement, la gestion de ces matières en fin de vie est très coûteuse aux municipalités. De plus, ces matières sont très difficiles à récupérer et valoriser. Les débouchés sont rares, ou très dispendieux.

Recommandation :

Nous croyons qu'il serait souhaitable de faire l'ajout de nouvelles matières à la REP avec un calendrier de mise en place.

c) Règles de redistribution des redevances à l'enfouissement inéquitables pour certaines municipalités

Le retour des redevances est un incitatif important pour les municipalités pour la mise en place de nouveau service de récupération afin de détourner le maximum de matières de l'enfouissement.

Une grande partie des redevances à l'enfouissement sont actuellement redistribuées aux municipalités selon quelques critères, afin de soutenir les efforts municipaux pour la gestion optimale des matières résiduelles. Outre les critères de récupération de matières organiques, les redevances à l'enfouissement sont actuellement redistribuées selon la « performance territoriale » à l'échelle d'une seule et même municipalité. La performance est établie selon la quantité de déchets enfouis par habitant, incluant les déchets résidentiels et les ICI, alors que les municipalités locales ont très peu de pouvoir sur les déchets produits par les ICI. De plus, les municipalités fortement industrielles sont grandement pénalisées par cette formule et ne reçoivent presque plus de redevances malgré des performances exceptionnelles au niveau résidentiel.

Recommandation :

- Nous croyons qu'il serait souhaitable de revoir les critères de redistribution des redevances à l'enfouissement et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles.

d) Les résidus du secteur agricole

Actuellement, ce sont les municipalités et les utilisateurs qui doivent trouver des solutions pour récupérer les plastiques agricoles et acéricoles. Ces matières encombrantes sont recyclables, mais elles sont dispersées sur notre grand territoire. Certains débouchés existent, mais une étape de tri est parfois nécessaire pour répondre aux exigences des recycleurs. Donc, nous souhaitons avoir une filière efficace et pérenne de récupération et valorisation du plastique agricole au Québec.

Recommandation :

- Nous croyons qu'il serait souhaitable d'avoir un programme de récupération et de valorisation visant à soutenir les agriculteurs dans la gestion responsable des différents plastiques que génèrent leurs activités.

- Nous croyons qu'il serait souhaitable d'instaurer une REP pour les plastiques agricoles (pellicules, tubulures et autres); ainsi que pour les pneus surdimensionnés.

CONCLUSION

Bien que ces consultations portent sur la gestion des déchets ultimes, il nous semble important de travailler sur la réduction à la source afin que seuls les déchets réellement « ultimes » se retrouvent dans un lieu d'élimination.

Les MRC, les municipalités et les citoyens sont prêts à contribuer et à mettre les efforts nécessaires pour mieux gérer les matières résiduelles. Les données de récupération et d'enfouissement de la MRC du Haut-Saint-François et d'autres municipalités de l'Estrie témoignent d'ailleurs de ces efforts.

Toutefois, on s'attend aussi à ce que le gouvernement nous montre l'exemple et qu'il nous accompagne réellement dans l'amélioration et l'innovation par rapport la gestion de matières résiduelles. Plusieurs mesures (dont la traçabilité des matières, la recherche de débouchés et autres) doivent être réalisées à l'échelle québécoise et nationale.

Nous avons confiance que notre exemple permettra de vous inspirer dans la poursuite de votre mandat. Et que nos revendications trouveront des intervenants attentifs. Nous demeurons disponibles pour toutes questions et clarifications supplémentaires.